

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 29 septembre 2023

DCS49-2023

Le 29 septembre 2023, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice

: 72

Quorum requis : 36

Présents : 42

Pouvoirs : 7

Votants : 49

Excusés : 6

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Michel LAFONT, M. Benoît LEREVEREND, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Pierre BRISSET, M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA, M. Jacques LEBRET, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Nathaly MONROCCQ, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Christian CHAUVOIS (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Pascal JOUIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Stéphane LE HELLEY (pouvoir à M. Pascal SERARD), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Michel LAFONT)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS (pouvoir à M. Gérard KEPA), Mme Clara DEWAELE (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

**DELEGATION DE
SIGNATURE DU
PRESIDENT DE LA
STRUCTURE PORTEUSE
DU GAL ARLETTE ET
GUILLAUME AU
PRESIDENT DU GAL**

DCS49-2023 : Délégation de signature du Président de la structure porteuse du GAL Arlette et Guillaume au Président du GAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le



ID : 014-251403184-20230929-DCS49_2023-DE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER (pouvoir à M. Gilbert DUVAL), M. Rémy GUILLEUX (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : Mme Elisabeth MAILLOUX

Communauté de communes Val es Dunes : M. Patrice MARTIN

DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU GAL ARLETTE ET GUILLAUME AU PRESIDENT DU GAL

Exposé :

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole porte un nouveau programme LEADER sur la période 2023-2027. Le Groupe d'Action Locale (GAL) Arlette & Guillaume a ainsi été constitué pour fédérer les acteurs locaux autour de ce dispositif européen au service du développement des territoires ruraux.

L'installation du Comité de programmation s'est tenue le lundi 28 août 2023, à Bretteville-sur-Laize. A cette occasion, M. Hubert PICARD a été élu Président du GAL Arlette et Guillaume. Le Président du GAL est notamment chargé d'animer le Comité de programmation LEADER et de veiller à la bonne mise en œuvre des décisions qui y sont prises.

Le Président de la structure porteuse du GAL reste responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Cependant, afin de fluidifier la prise de décision du Comité de programmation LEADER, le Président de la structure porteuse du GAL peut déléguer au Président du GAL tout ou partie des actes afférents à la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire.

Proposition :

Il est proposé d'autoriser M. Joël BRUNEAU, Président du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, à déléguer à M. Hubert PICARD, Président du GAL et du Comité de programmation LEADER, la signature des invitations et des comptes rendus des Comités de programmation, ainsi que des avis de sélection/ajournement/rejet des projets sollicitant une aide LEADER.

Vote :

Vu la proposition faite par la Commission Développement territorial du 18 septembre 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** M. Joël BRUNEAU, Président du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, à déléguer à M. Hubert PICARD, Président du GAL Arlette & Guillaume, la signature des invitations et comptes rendus du Comité de programmation LEADER, ainsi que des avis de sélection/ajournement/rejet des projets sollicitant une aide LEADER.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,

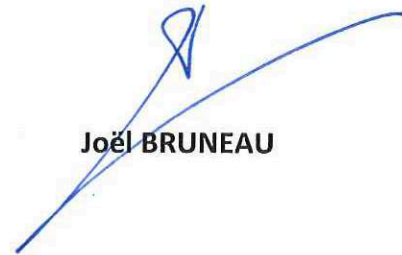
Le Secrétaire de séance,



Patrick LERMINE



Le Président,



Joël BRUNEAU